Zeitschrift: Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme

Herausgeber: Association nationale pour le développement du tourisme

Band: 2 (1919)

Rubrik: Etat des membres

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

M. le Dr. Töndury (Société suisse des hôteliers) remplacé par M. Bon, président de la dite société.

M. von Steiger (Ville de Berne) remplacé par G. Müller, président de la ville de Berne.

M. le Prof. G. Bachmann (Union de banques suisses) remplacé par M. le Dr. Jaeger, vice-directeur de la dite banque.

M. le Conseiller d'Etat Hauser (Cant. de Bâle-Ville) remplacé par M. le Dr. Brenner, Conseiller d'Etat.

M. le directeur Junod (Association Pro Sempione) remplacé par M. le Dr. A. Wellauer.

En outre, sur le désir du Conseil d'Etat du canton de Berne, M. le Conseiller d'Etat Merz est remplacé par M. le Conseiller d'Etat R. d'Erlach.

C. Comité de direction.

Comité de direction.

Le comité de direction a tenu en 1919 huit séances, dont une à Zurich, les autres à Berne.

Activité.

Son activité a surtout porté sur la gestion de l'Office, au courant de laquelle il a été régulièrement mis. Il a entre autres étudié et discuté les questions suivantes, sur la base de rapports présentés par l'Office du tourisme:

Création d'agences à l'étranger.

Choix de représentants et de correspondants à l'étranger.

Circulation automobile et relations avec les associations suisses intéressées.

L'aviation suisse et les mesures propres à la développer dans l'intérêt du tourisme.

Publication de guides, monographies, cartes géographiques et ouvrages relatifs à la Suisse.

Organisation de la succursale de l'Office à Lausanne et établissement d'un règlement de service.

Contrat avec l'Association « Pro Sempione » touchant la cession gratuite faite par cette dernière de l'ameublement et du matériel de ses bureaux, à Lausanne.

Conditions générales auxquelles est subordonné le patronage accordé par l'Office à des guides et revues.

La police des étrangers. Requêtes et démarches y relatives.

La photographie et le cinématographe au service du tourisme suisse.

La réforme consulaire et les intérêts du tourisme suisse.

Participation de l'Office aux foires d'échantillons organisées en Suisse et à l'étranger.

La réclame collective à l'étranger.

Défense des intérêts des stations balnéaires.

La statistique de la fréquentation des hôtels en Suisse.

Organisation du service de presse en Suisse et à l'étranger.

Le trafic ferroviaire suisse et les horaires.

Mutation.

Sauf la nomination de M. G. Petrolini, directeur de banque, à Lugano, en remplacement de M. Quattrini, la composition du Comité est la même qu'en 1918.

D. Etat des membres.

Etat des membres.

Au 31 décembre 1918, le nombre des subventionnants et des membres était de 221

Il s'élève au 31 décembre 1919 à 213

La légère diminution constatée ci-dessus provient presque exclusivement de la sortie de plusieurs « subventionnants » bâlois, qui avaient assuré leur concours pour

une année seulement. Leur retraite a eu une répercussion sur la situation financière de l'Office, ses ressources annuelles ayant fléchi de Fr. 70.000.—. Nous voulons croire que cette diminution n'est que passagère et que de nouveaux membres et subventionnants, après avoir constaté les services rendus par l'Association nationale pour le développement du tourisme, viendront grossir ses rangs. Des démarches seront faites en 1920 dans ce but. Les membres actuels, dont les engagements cessent en 1920, seront aussi invités à renouveler ou à augmenter leur cotisation annuelle.

E. Office du tourisme.

Office du tourisme.

1. Organisation.

Organisation.

Selon l'article 17 des statuts de l'Association nationale pour le développement du tourisme, article qui a été revisé en 1919, l'Association entretient, sous la dénomination d'Office suisse du tourisme, une institution permanente à *Zurich,* avec succursale à *Lausanne.* A sa tête est placé un directeur, auquel sont adjoints les chefs de division nécessaires, dont un porte le titre de vice-directeur.

Un règlement de service répartit les affaires entre le directeur et les chefs de division, il fixe leurs attributions et leurs compétences respectives, ainsi que les droits et les obligations de tous les fonctionnaires et employés de l'Office. Un second règlement de service détermine les attributions et les compétences du chef de la succursale de Lausanne, dont le personnel est soumis aux mêmes dispositions que celui du siège principal.

2. Fonctionnaires et employés.

Fonctionnaires et employés.

En 1919, l'état du personnel de l'Office a été le suivant:

M. A. Junod, directeur.
M. B. Quattrini, chef de la division du trafic (depuis le 1er mars).
M. H. Hartmann, chef de la division de propagande et publicité (jusqu'au 30 septembre).
M. Dr. O. Töndury, chef de la division de l'économie publique et de la statistique.
M. M. Jaton, secrétaire de la Direction.

Le personnel comprend en outre quatre sténo-dactylographes et un commissionnaire chargé des emballages et expéditions.

Mr. Hartmann, démissionnaire, a abandonné ses fonctions le 30 septembre. Il n'a pas été remplacé, les travaux de sa division ayant été assumés par le directeur, le chef de la division du trafic et le secrétaire de la direction.

Absences du directeur.

Mr. Junod, directeur, avait obtenu en octobre 1918, à la demande du Conseil fédéral, un congé d'une année, afin de se rendre en Russie en qualité de ministre résident de Suisse. Ensuite des évènements, son retour a eu lieu en mars 1919 déjà. Depuis cette époque, bien que demeuré au service de la Confédération jusqu'à la fin du mois de juillet, il a participé activement aux travaux de l'Office. Obligé d'accepter une deuxième mission officielle d'ordre diplomatique et économique auprès des Gouvernements de Pologne et de Tchécoslovaquie, Mr. Junod a de nouveau interrompu ses fonctions pendant les mois d'octobre et de novembre. En son absence, la surveillance des travaux a été exercée par Mr. le Dr. Holzach, de Bâle, président du Comité de direction.

3. Locaux.

Locaux.

L'Office suisse du tourisme occupe à Zurich le premier étage, soit dix pièces, de l'immeuble «Verkehrshof», Löwenstrasse 55. Il a en outre loué plusieurs locaux